

## Question écrite (06/07/2018)

### Mise en place du service national universel à destination des jeunes français établis à l'étranger

M. Jean-Pierre Bansard attire l'attention de Mme la ministre des armées Monsieur Jean-Pierre Bansard attire l'attention de Madame la Ministre des Armées sur la mise en place du service national universel à destination des jeunes français établis à l'étranger. Le gouvernement a en effet annoncé en conseil des ministres du 27 juin 2018 les grandes lignes de ce projet, dont les modalités seront précisées à l'issue d'une consultation des organisations de jeunesse. Dans ses premiers contours, il est prévu d'ouvrir et de tester ce dispositif à partir de l'automne 2019 auprès des élèves des classes de seconde. Il sera organisé en trois phases : une phase obligatoire dite de "cohésion" de quinze jours, pendant laquelle les jeunes en hébergement collectif seront encadrés par des bénévoles ou de militaires et y apprendront les gestes de premier secours. Ce stage servira également à détecter les situations d'illettrisme. La deuxième phase également obligatoire durera elle aussi quinze jours, pendant les week-ends et les vacances scolaires, et consistera en un temps d'engagement "plus personnalisé" en petits groupes, par exemple dans des associations. Dans ce cas, leur hébergement ne sera pas nécessairement collectif. Enfin une troisième phase, facultative, de trois à douze mois se déroulera avant l'âge de 25 ans et pourra couvrir par exemple des actions en faveur de l'environnement, de l'éducation ou des personnes âgées. Il est essentiel que les adolescents français établis à l'étranger, Français à part entière, ne soient pas exclus de cette initiative et que le service national universel leur soit également accessible pour pouvoir bénéficier des vertus du brassage social, pour se voir offrir la possibilité de s'engager dans des actions altruistes et que l'illettrisme puisse y être diagnostiqué pour mieux être corrigé. Ceci permettra de nouer un lien supplémentaire avec la France. Il lui demande dans quelle mesure les Français de l'étranger ont été considérés dans la réflexion de son Ministère, et si la vaste consultation qui sera ouverte en octobre prochain, en ligne et sur le terrain, les associera, de façon à définir les modalités d'application spécifique à l'étranger de ce service national universel.

Fermer